AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an — DLP 21-2-67 6150

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

25 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 77 de FEVRIER 1967 — 20 FEVRIER 1967

LA DESTRUCTION CHIMIQUE DES PLANTES INDESIRABLES DANS LES HERBAGES EXTENSIFS

En Bourgogne-Franche-Comté, les superficies consacrées aux herbages sont très importantes, mais qu'il s'agisse de prés de fauche ou de pâturages (ou des deux à la fois), la véritable "culture de l'herbe" ne progresse que lentement et les prairies sont encore en majorité du type "extensif", trop souvent synonyme de "négligé".

Les espèces végétales indésirables les plus diverses trouvent alors un milieu très favorable à leur développement et s'installent peu à peu, constituant des concurrentes redoutables pour les graminées et légumineuses fourragères. Certaines sont en outre toxiques pour le bétail (colchiques, renoncules, etc...) et d'autres favorisent la formation de "refus" et par voie de conséquence la dégradation progressive de la prairie.

Le Service de la Protection des Végétaux se préoccupe de la question depuis de nombreuses années sous l'angle de la destruction chimique de ces plantes envahissantes et nuisibles : les unes vivaces, les autres annuelles ou bisanuelles. De nombreux essais ont été effectués dans cette Circonscription depuis une douzaine d'années et se poursuivent ...

LES PRODUITS :

Malgré le nombre et la diversité des nouveaux produits, l'emploi des herbicides sur prairies n'a guère progressé et les techniques ont peu évolué. Un produit d'introduction récente : le Piclorame fait beaucoup parler de lui, son spectre d'activité paraît en effet assez étendu et l'emploi de cet herbicide (soit seul, soit plutôt en association avec d'autres), est prometteur. Toutefois, dans la situation actuelle, le Piclorame est un produit cher qui reste à l'essai. Les phytohormones classiques (2.4-D ; 2.4-M.C.P.A.) et les esters du 2.4.5-T (seul ou associé au 2.4.-D) donnent souvent des résultats identiques ou très voisins pour un prix de revient nettement inférieur et en se montrant moins agressifs pour les légumineuses fourragères.

De toute manière, appliqués à la prairie, les herbicides ne doivent pas être considérés comme des produits "miracle" susceptibles de régénérer la flore utile ... Employés à bon escient, ils constituent l'un des facteurs possibles d'amélioration des herbages dans la mesure où ils ne sont pas utilisés seuls. Ils peuvent en effet rendre des services appréciables en éliminant - au moins temporairement - un bon nombre d'espèces envahissantes et nuisibles, mais leur utilisation ne sera intéressante et rentable que si elle rentre dans un programme sérieux d'amélioration générale de la prairie, en particulier par une meilleure fumure et une exploitation plus rationnelle.

Bien qu'un tel classement n'ait rien d'absolu, les nombreuses espèces de plantes à éliminer des herbages négligés peuvent être réparties dans divers groupes :

1° - Les plantes à rosettes : plantains, renoncule , cardamine, pâquerette, pissenlit, sauge des prés, etc...

P. 1 70

Un traitement à l'aide de phytohormones de synthèse classiques (2.4.-D, 2.4.-MCPA, ou le mélange des deux), réalisé tout au début du printemps ou en fin d'été (fin Août, Septembre), relativement peu coûteux, est une opération toujours rentable (bien qu'assez peu pratiquée jusqu'alors) si l'état de dégradation de la prairie n'est pas trop avancé.

Le cas des renoncules est particulièrement intéressant : le M.C.P.A. est alors recommandé à la dose minimum de 1 à 1 Kg 200 de matière active à l'hectare.

D'une façon générale, les doses conseillées sur prairies sont nettement plus élevées que sur céréales : elles se situent entre 1 et 2 Kgs de produit de base à l'hectare ; lorsqu'on a recours au 2.4-D, les esters doivent être préférés aux sels de soude ou d'amine. Dans tous les cas on observe une action phytotoxique plus ou moins durable sur légumineuses fourragères. On pourra d'ailleurs remédier à cet inconvénient par un apport d'azote lorsque l'effet du traitement aura été obtenu. Des fumures rationnelles doivent permettre la réinstallation des légumineuses et le développement des graminées fourragères qui profiteront de l'espace libre laissé par les adventices détruites.

Certaines espèces (comme la renoncule bulbeuse, plus résistante) exigent deux applications à un an d'intervalle. D'autres sont peu sensibles aux applications printanières et doivent être traitées de préférence en fin d'été (Cardamine, carotte sauvage, achillée millefeuille, pâquerette).

Le Piclorame (seul ou en association au 2.4.-D) permettra sans doute d'augmenter l'efficacité à l'égard de certaines espèces (pâquerette par exemple).

Toutes les recommandations habituelles concernant l'emploi des phytohormones ne doivent pas être perdues de vue. Bien que ces produits soient pratiquement sans danger pour le bétail dans les conditions normales d'utilisation, il est indispensable, par prudence et par souci d'efficacité, de ne pas faire pâturer pendant au moins quinze jours après le traitement. Les plantes traitées deviennent plus appétentes ; elles risquent alors d'être consommées plus rapidement, au détriment de l'action en profondeur des produits.

2° - Les espèces vivaces : herbacées ou semi-ligneuses, le plus souvent à enracinement profond : chardon , ononis arrête-boeuf, panicaut, ortie , genêt sagitté, sureau yèble, rumex, etc...

Les chardons et le séneçon de Jacob sont justiciables des esters du 2.4.-D appliqués juste avant la floraison, au stade "boutons floraux".

En ce qui concerne les autres plantes de ce groupe, il faut avoir recours au 2.4.5-T, soit seul, soit en association au 2.4.-D, au stade "début des boutons floraux" pour l'Ononis , plus tôt pour les autres espèces (panicaut par exemple). Dans tous les cas une dose minimum de 1 à 1 Kg 500 de matière active à l'hectare est nécessaire. Avec les débroussaillants les légumineuses sont détruites pour l'année en cours.

A l'égard des orties, suivant l'âge des souches et le développement des rhizomes, une deuxième application sera souvent indispensable sur les repousses de l'année suivante.

Les Rumex (grande oseille, patience, lampé, etc...) ont fait l'objet de nombreux essais depuis un certain nombre d'années. Ils sont dans l'ensemble difficiles à détruire mais leur sensibilité est très variable selon les espèces. Dans toute la mesure du possible le traitement individuel des touffes à la lance devra être préféré à une application généralisée à la rampe.

Les phytohormones de synthèse donnent des résultats irréguliers, le plus souvent incomplets. Le Piclorame et le Dicamba (seuls ou associés) se montrent supérieurs en traitements de printemps (végétation active) sans pour autant atteindre une très grande efficacité sur certaines espèces (rumex à feuilles obtuses).

En zone montagneuse, la destruction chimique des vérâtres et de la grande gentiane a été tentée avec des succès variables, souvent décevants. Un ester éthylique du 2.4.-D en solution huileuse, à la dose de 1 Kg 500 d'acide à l'hectare, aurait donné de bons résultats en Haute-Savoie, sur vérâtres de 10 à 30 cm de hauteur.

3° - Les plantes bulbeuses : Nous ne retiendrons que le cas des colchiques intéressant particulièrement la région.

Les esters du 2.4.-D (seul ou associé au M.C.P.A.), à la dose de 1 Kg 300 à 1 Kg 500 d'équivalent-acide à l'hectare, donnent des résultats identiques aux débroussaillants avec moins d'agressivité sur les légumineuses.

Toutefois on observe une certaine irrégularité dans les résultats. L'application de deux demi-doses à 8-10 jours d'intervalle paraît préférable. Traiter tôt au printemps, dès que les feuilles atteignent 6 à 8 cm, et en début d'infestation (plus tard la lutte est rendue difficile par les réserves de graines dans le sol).

Il importe de bien mouiller ; comme pour les Rumex, le traitement à la lance (par touffe) est plus efficace que celui effectué à la rampe (dans ce dernier cas il peut être intéressant de faire précéder d'un roulage pour coucher les plantes avant l'application).

Après un à deux mois, rouler, râteler, et brûler les plantes desséchées.

4° - Les plantes des terrains où l'eau s'écoule mal :

Les prairies et pâturages où l'eau s'écoule mal, ainsi que les bordures plus ou moins marécageuses de cours d'eau et d'étangs, sont envahies progressivemtnt d'une flore adventice étouffante constituée en grande partie de plantes recherchant l'humidité et qualifiées souvent"d'aquatiques". Ce sont les joncs, les roseaux, les carex (ou laiches), la spirée (ou reine des prés), la menthe aquatique, l'iris des marais, etc...

Contre ces espèces végétales indésirables, l'assainissement, et plus particulièrement le drainage, reste à la base de la lutte. Il sera complété utilement par une réduction de l'acidité du sol sous la forme d'apports d'amendements calcaires ou seulement d'engrais calciques.

Les traitements chimiques herbicides ne doivent être considérés que comme un moyen complémentaire. Cependant les desherbants et débroussaillants chimiques permettent de hâter très sensiblement la remise en état des herbages humides où l'assainissement est en cours de réalisation.

Certes, toutes ces espèces "aquatiques" ne sont pas également sensibles, mais les cas suivants méritent d'être signalés :

- Joncs communs (effusus et silvaticus) : Le mélange de débroussaillant (2.4.5.-T seul ou 2.4.-D + 2.4.5.-T,)à la dose normale d'utilisation et de chlorate de soude (1 %) donne d'assez bons résultats en année à pluviométrie normale, insuffisants si l'été est très pluvieux. Il peut être appliqué sur joncs fraîchement coupés (donc sur souches) ou sur joncs en végétation active, le fauchage étant alors exécuté un mois environ après traitement.

Le 2.4.-D amide (Dichlorophénoxyacétamide) (seul) se montre au moins équivalent et même supérieur au mélange débroussaillant + chlorate.

Le Dalapon est d'une grande efficacité sur joncs (coupés ou non) à partir de 10 Kgs/hectare + mouillant. Il présente l'inconvénient de détruire les graminées utiles qui font place à des espèces diverses de dicotylédones, en particulier les renonculacées. En traitant individuellement les touffes, et en évitant le plus possible les projections extérieures, le Dalapon peut être employé avec intérêt.

- Roseaux communs (Phragmites) : L'aminotriazole et le Dalapon sont actuellement les produits recommandés. Traiter avant floraison à la lance et mouiller à raison de 1.500 à 2.000 litres/hectare suivant le développement de la végétation. L'action du Dalapon est lente et moins spectaculaire que celle de l'aminotriazole, mais l'action en profondeur y gagne sensiblement.

Ce traitement assez coûteux peut être rentable sur des surfaces limitées, en bordures d'étangs, de rivières ou de ruisseaux.

- Carex (laiches) : nombreuses espèces difficiles à détruire ; l'aminotriazole est actuellement le produit le plus efficace, bien qu'irrégulier et souvent insuffisant.

- Spirée ulmaire ou Reine des prés : Le 2.4.5-T (seul ou associé au 2.4.-D), appliqué en Mai ou en fin d'été (après fauchage) permet la destruction d'un pourcentage élevé de plantes.

5° - Les broussailles : ronces, prunellier (ou épine noire), aubépine (ou épine blanche), églantier, etc... - Compte tenu de son importance, ce chapitre fera l'objet d'un bulletin ultérieur.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX. P171